

**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION EXTRAORDINAIRE A HUIT CLOS
DU 24 février 2020**

Ouverture de la séance : 18 h.30

Présents : JP Larguier, C Bosone, S Lafont, M Meffre, C Bonfils, M Isnard, JC Raynaud, , G Rouget G Berdugo, N Bouletin , Watrin

Absents excusés : , D Viallant, S Lorcet, P Lambert MH Chamfort

I / EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT SUR LES 5 DERNIERES ANNEES :

DEPENSES :

La commune continue sa phase de désendettement, avec des annuités de remboursement qui passent de 44100€ à 22700€. L'endettement total représente 123€ par habitant.

Les dépenses sur l'ensemble des postes sont en 2019 maîtrisées d'un total de 907 012€ en 2015 à 1.020 100 en 2019. Seules les dépenses charges du personnel ont eu une hausse annuelle de 3,4%, 17% sur 5 ans: outre les avancements de grade, l'ancienneté, les remplacements maladie, la commune a un agent de plus au niveau administratif et un agent de plus en restauration scolaire, des augmentations d'heures aux écoles et au service technique correspondent à un tiers de temps plein aussi en plus.

RECETTES :

La commune se développant les recettes de fonctionnement ont augmenté en 5ans de 13,10%. En raison tout d'abord de l'accroissement des bases du foncier bâti, mais aussi des nouveaux loyers et recettes de régies. Toutefois sur 5 ans, les baisses de dotation DGF (dotation générale de fonctionnement attribué par l'état en fonction du nombre d'habitant selon le recensement de la population) d'une part et l'augmentation du FPIC (fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales) du par la commune à l'état, ont entraîné une perte d'autofinancement de 223 000€.

En 2020 les communes perdent leur possibilité de voter le taux de la taxe d'habitation, la loi des finances vient de voter une augmentation de la base de 0,9% sur l'ensemble du territoire. La taxe d'habitation sera prélevée cette année sur 20% des foyers fiscaux et disparaîtra en 2021. Elle sera compensée cette année intégralement par l'état. L'année prochaine une nouvelle répartition avec le reversement des taxes du département devrait compenser la perte de cette recette communale.

II/ COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

Pour le budget général de la commune les dépenses de fonctionnement représentent 1.024 231,01€

Les recettes de fonctionnement : 1.157 447.83€ soit un résultat excédentaire de 133216.82€

Pour les dépenses d'investissement : 261 507.51€ et recettes d'investissement : 360 262.02€ soit un résultat excédentaire de 98754.51€

Pour le budget assainissement de la commune : dépenses d'exploitation pour 40 261.94€ et recettes d'exploitation 49 275.64€ soit un excédent de 9 013.70€

Pour les dépenses d'investissement : 89677.97€ et recettes d'investissement 97652.06€ soit un excédent de 7 974,09€

Pour le budget CCAS, le résultat excédentaire en fonctionnement de 6661.69€ est dû à l'arrivée de la facture des colis de Noël fin décembre et réglé en 2020.

Les comptes administratifs précédemment cités correspondant aux comptes de gestion de la trésorerie comptable, le conseil municipal après que le Maire se soit absenté, a voté et approuvé à l'unanimité.

III/ REGLEMENTATION

Les élus mettent en place le bureau de vote des élections municipales et Mme HENNY rappelle les obligations nouvelles pour les communes de plus de 1000 habitants (carte d'identité obligatoire, cheminement des votants, les procurations, le mode de dépouillement à modifier, le rôle du bureau de vote et des scrutateurs).

La séance est levée à 20H30.